

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE
LABENNE

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 040-214001331-20250403-DELIB04_17_25-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	23
Date de la convocation		
27/03/2025		
Date d'affichage		
27/03/2025		

Séance du 3 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 3 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de RONDET Chantal, PETITJEAN Jérôme, DARRIBERE Patrick, PEREZ Christelle, SALLABERRY Muriel et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, CHESSOUX Stéphanie, COLOMES Olivier, GOYENECHE Olivier, DUBOS Christelle et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien.

Secrétaire de séance : FRACCHETTI Bernard

**N°2025-04-03-04/17 Approbation du Compte de Gestion pour le budget annexe du lotissement
Domaine de la Fougère 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion de Madame le Receveur municipal pour le budget annexe du lotissement Domaine de la Fougère 2024,

Vu les résultats dudit budget sur l'exercice :

Section d'exploitation :	- 27 562
Section d'investissement :	Néant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte de Gestion 2024 du Receveur pour le budget annexe du lotissement Domaine de la Fougère.

A Labenne, le 4 Avril 2025
Le Secrétaire de séance

Bernard FRACCHETTI



Stéphanie CHESSOUX

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 09/04/2025
Et publication et/ou notification le 09/04/2025